

Projet n°2 – Aire d'écrêtement des crues de la Serre

Porteur maître d'ouvrage

EPTB Oise Aisne

Autres financeurs

Etat (FPRNM), Région Ile-de-France, Région Hauts-de-France, Région Grand-Est

Localisation

Marle et Montigny-sous-Marle
Aisne – Hauts-de-France

Action

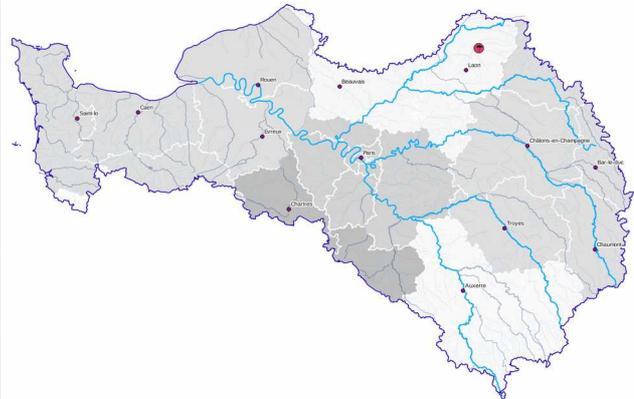
2-Inondation

Typologie

Études et Travaux

Population bénéficiaire

4 904 habitants



Aspects financiers

	Période	Montant opération éligible	Montant subvention FEDER	Taux FEDER
Montant demandé	2017-2019	8 138 000 € HT	813 800,00 €	10,00%

Livrable

Réalisation de l'ouvrage livré en 2019

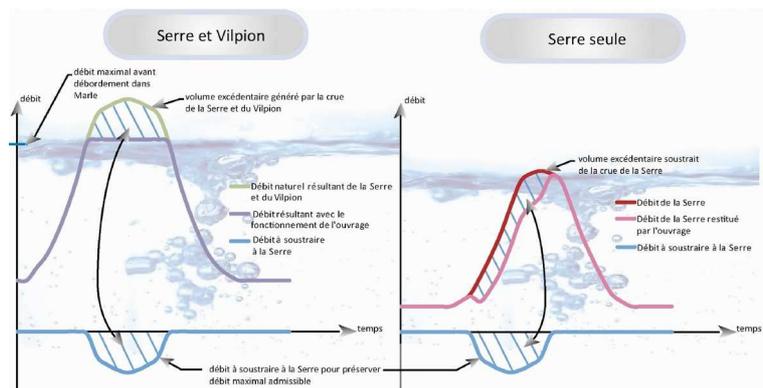
Contexte – Objectif du projet

L'opération concerne la réalisation d'un ouvrage d'écrêtement des crues sur la Serre. L'aménagement est dimensionné pour écrêter les crues de 10 à 100 ans avec un fonctionnement optimal pour la trentennale.

Cet ouvrage doit permettre d'abaisser la ligne d'eau de la Serre jusqu'à la confluence avec l'Oise : abaissement de l'ordre de 40 cm à Marle et de 9 cm à Anguilmcourt-le-Sart (confluence) pour une crue trentennale. Le stockage pour ce type de crue est de 2,4 millions de m³. Il devrait bénéficier directement à 4 900 habitants.

Ce projet s'intègre dans une stratégie intégrée de gestion du risque inondation établie sur ce territoire et déclinée selon la typologie des PAPIs.

Les points d'étapes clés sont les suivants : fouilles archéologiques et finalisation de la conception en 2017, étude de danger et travaux en 2018 et 2019



Implantation de l'ouvrage et de la zone de stockage

